



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2019

BULLETIN 169

Une personne tuée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 7 juillet 2019, vers 3 heures du matin, à l'East African Hotel, se trouvant sur la rive du Lac-Tanganyika, commune Nyanza-lac, province Makamba, Nicodème Havyarimana surnommé Noir, originaire de la commune Kayogoro, chef des sentinelles de cet hôtel, a été tué égorgé par Aloys Ruzocimana, et Ferdinand Niyukuri, tous sentinelles de la société de gardiennage Safeguard. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont pris aussi une somme de 5 513 000 fbu dans les caisses de l'hôtel. Ils ont été arrêtés par des policiers de Nyanza-lac, le même jour et des messages des préparatifs du forfait ont été trouvés dans leurs téléphones portables.

Une personne tuée en commune et province Ruyigi

En date du 27 juin 2019, vers 20 heures, dans le quartier populaire de Ruyigi, communément appelé Kukabebo ou Kubasazi, Jean Nyeretse, de la colline Murehe, a été tué poignardé à l'aide d'un couteau par un nommé Ngurinzira. Selon des sources sur place, la victime était ivre et avait refusé de payer ses consommations. Le présumé auteur a été arrêté et détenu par des policiers à la prison centrale de Ruyigi.

Une personne blessée par balle en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 5 juillet 2019, vers 17 heures, Désiré Niyonkuru, conducteur de taxi vélo, résidant sur la colline Mugerama, commune Nyanza-Lac, province Makamba, a été blessé par balle par Hassan Rumbete, commissaire communal de police à Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir consommé des boissons prohibées. Les mêmes sources ajoutent que Désiré, originaire de la commune Nyabihanga, province Mwaro, a été cogné par le véhicule de ce commissaire avant d'être fusillé par cette autorité au niveau du genou. En date du 29 juin 2019, ce

commissaire a fait collision avec un motard lui accusant de mauvais chargement. La victime a été alitée à l'hôpital de Nyanza-lac.

Menaces aux membres du parti CNL en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 6 juillet 2019, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, dans un cabaret appartenant à Evariste Kayobera alias Yebes, une réunion des Imbonerakure de la zone Buhiga a eu lieu sous la direction de leur responsable communal, Nestor Bashingwanubusa alias Irambire. Selon des sources sur place, les points à l'ordre du jour étaient l'injonction de doubler les efforts dans la traque des membres du parti CNL, de renforcer le sport et la patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, ils ont été également ordonnés d'arrêter toute personne qui circule à partir de 21 heures.

Refus de la tenue de réunion en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juillet 2019 indique qu'en date du 29 juin 2019, sur la colline Muhwazi, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Marcelline Bukuru, l'administrateur communal, a refusé la tenue d'une réunion des membres du parti CNL sur ladite colline. Selon des sources place, elle les a envoyés chez le gouverneur pour demander la permission.

En date du 6 juillet 2019, le même administrateur a refusé aux membres du parti CNL, la tenue d'une réunion du 7 juillet 2019 arguant qu'elle ne pouvait pas accorder une autorisation de réunion à un parti qui ne lui donne pas de rapport. La réunion devait rassembler les membres du comité communal à ceux des comités collinaires à raison de 31 membres par colline des 19 collines de cette commune.

Intolérance politique en commune Giharo, province Rutana

En date du 3 juillet 2019, vers 9 heures, sur la sous-colline Mushindwi, colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, dans la tribune de ladite commune, une réunion a été tenue par l'administrateur communal, Dénise Bahendubona en collaboration avec le chef des motards, Emile Ndereyimana surnommé Kinunda. Selon des sources sur place, cette réunion avait pour objectif de sensibiliser sur l'attitude à adopter pendant le jour d'ouverture de la permanence du parti CNL prévue en date du 7 juillet 2019 en province Rutana. Il s'agit entre autre d'intimider le chef communal de ce parti du nom de Jean Pierre Nzoyisaba surnommé Derenganya, lui empêcher de mener une large diffusion d'informations à ses membres du comité du parti CNL et autres adhérents, d'inviter les motards à ne plus participer dans cet événement, de leur informer qu'il est strictement interdit de déplacer des membres du parti CNL et quiconque attrapé, sera sévèrement puni.

Selon les mêmes sources, la réunion s'est terminée en invitant les membres du parti CNDD-FDD à être vigilant dans cette tâche octroyée.

BULLETIN 170

Un corps sans vie retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 8 juillet 2019, sur la colline Rweza, commune Gisozi, province Mwaro, un corps sans vie de Butoyi, âgé de 3 ans, fils de Bwayaye, malade mentale et de père inconnu, a été retrouvé dans la rivière Kayokwe. Selon des sources sur place, deux enfants jumeaux Bukuru et Butoyi avaient accompagné leur mère, Bwayaye pour puiser de l'eau dans la rivière et sa maman est retournée à la maison avec un seul enfant, Bukuru et on lui a demandé où se trouvait Butoyi. Cette mère a cherché l'autre partout mais en vain. Selon les mêmes sources, vers 16 heures, le corps sans vie a été retrouvé dans cette rivière Kayokwe. La police a commencé à faire des enquêtes.

Une personne tuée en commune Muhanga, province Kayanza

En date du 14 juillet 2019, vers 20 heures, sur la colline Rugamba, zone et commune Muhanga, province Kayanza, une femme nommée Mutungwa a été tabassée jusqu'à rendre son âme par ses voisins, Yohakimu et son épouse Spès. Selon des sources sur place, les présumés auteurs l'accusaient de ne pas rembourser une somme de 2000 fbu qu'elle leur devait. Les présumés auteurs ont été arrêtés cette même nuit et conduits au poste de police de Muhanga.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro

En date du 11 juillet 2019, vers 18 heures, sur la colline Kivoga, Zone Rorero, commune Bisoro, un corps sans vie de Damas Gahungu, âgé de 56 ans, a été retrouvé près du chemin menant chez lui. Selon des sources sur place, la victime avait quitté la maison vers 13 heures et était allée au moulin avec 5 kg de maïs. Selon les mêmes sources, le corps de la victime ne présentait pas de traces pouvant montrer des violences subies par la victime avant sa mort. En outre, en retournant à la maison, elle est passée au cabaret de vin de banane et la victime est retrouvée morte à 2 kilomètres de ce cabaret. La population de la localité a pensé qu'il aurait bu du poison au cabaret.

Attaque armée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 11 juillet 2019, vers 2 heures du matin, sur la colline Rugenge, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des hommes armés de fusils ont attaqué un domicile d'Amini, chauffeur de la DPAE Bubanza, habitant de la même colline. Selon des sources sur place, ces hommes armés ont tiré plusieurs balles sur la maison de ce chauffeur et cultivateur de riz et celui-ci a fui en passant par la fenêtre. Selon les mêmes sources, lesdits hommes armés ont emporté des sacs de riz et sont partis sans être inquiétés alors que les

faits se sont passés à environ 100 mètres du commissariat communal de la police de Mpanda.

Des intimidations contre des partis politiques de l'opposition et des confessions religieuses en commune et province Cankuzo

En date du 10 juillet 2019, au chef-lieu de la commune et province Cankuzo, le Gouverneur de cette province, Désiré Njiji, a menacé des partis politiques de l'opposition dont le CNL, le FRODEBU, FRODEBU Nyakuri et FNL d'arrêter et détenir leurs membres qui organiseront des activités dans les communes et collines de cette province. Selon des sources sur place, le Gouverneur de la province a organisé une réunion dans la salle de l'hôtel AGORA à laquelle ont participé des représentants provinciaux et communaux des partis politiques, des confessions religieuses, des membres de la société civile progouvernementale et des chefs de services pour leur présenter la situation sécuritaire et le calendrier électoral ainsi que certaines modifications du nouveau code électoral. Cette autorité a mis également en garde les confessions religieuses de ne plus faire des commentaires lors des homélies sur la situation politique du pays, de se limiter uniquement sur le contenu de la bible et laisser la politique aux politiciens.

Interdiction aux membres du parti CNL de tenir des réunions en commune Muhanga, province Kayanza

En date du 14 juillet 2019, sur la colline, zone et commune Muhanga, province Kayanza, une réunion des représentants collinaires du parti CNL a été perturbée par l'administrateur communal, Lambert, le représentant du parti CNDD-FDD, Jonathan Ntahomvukiye et les Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette réunion qui a été présidée par Gordien, représentant communal du parti CNL dans une permanence dudit parti souillée d'excréments humains par des inconnus dans la nuit du 13 au 14 juillet 2019, a été suspendue par cet administrateur communal accompagné des Imbonerakure en accusant les membres du parti CNL d'avoir fermé la permanence lors de la tenue de ladite réunion. Selon les mêmes sources, des membres du parti CNL sont malmenés aussi dans les autres communes de la province Kayanza. Par exemple, en commune Kabarore, depuis deux semaines, des membres dudit parti ont demandé de tenir une réunion mais ils en ont été interdits par l'administrateur communal, Victor Ntakirutimana.

Interdiction d'ouvrir une permanence du parti CNL en commune et province Muyinga

En date du 8 juillet 2019, en commune et province Muyinga, l'Administrateur communal de Muyinga, Philippe Nkeramihigo a refusé aux membres du parti CNL d'ouvrir leur permanence provinciale. Selon des sources sur place, depuis que le parti CNL a été agréé en février 2019, Frédéric Ntahondereye, responsable provincial du parti CNL a maintes fois sollicité la permission d'ouvrir une permanence provinciale mais l'administrateur communal de Muyinga lui a dit qu'aussi longtemps qu'il est administrateur communal de Muyinga, il n'acceptera jamais ce parti exercer ses activités dans sa commune. Selon les mêmes sources, cette autorité a intimé l'ordre aux propriétaires des maisons louées comme permanence du parti CNL sur la colline Mukoni de rembourser tout l'argent qui avait été donné comme avance pour location de leur maison par ledit parti.

BULLETIN 171

Attaque armée en commune Mutaho, province Gitega

En date du 17 juillet 2019, vers 21 heures, au chef-lieu de la commune Mutaho, province de Gitega, Denis Niyomuhanyi, administrateur communal de Mutaho a été attaqué et blessé à l'œil gauche devant le portail de sa parcelle alors qu'il revenait d'un cabaret à bord de sa moto. Selon des sources sur place, des inconnus ont tiré des coups de feu d'un pistolet et une grenade a été lancée. Selon les mêmes sources, après cette attaque, cinq personnes membres du parti CNL dont Selemani, Longin, Emery et Bahati ont été arrêtées la même nuit par la police pour des raisons d'enquête et détenues au cachot de la police à Mutaho.

Une personne attaquée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 15 juillet 2019, vers 21 heures, au chef-lieu de la commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Bigirimana, jeune homme du chef-lieu de la commune Buhiga, de la même province a été attaqué, battu et blessé au niveau de la joue et de la tête par quatre hommes non identifiés armés de gourdins. Selon des sources sur place, la victime rentrait à vélo quand elle a été attaquée et a été secourue par des passants. Selon les mêmes sources, la victime s'est fait soigner au CDS Buhiga.

Destruction méchante des champs appartenant aux membres du parti CNDD-FDD en province Kayanza

Dans la nuit du 19 au 20 juillet 2019, sur la colline Bubezi, commune et province Kayanza, 3 plantations de café dont celui de l'administrateur de la commune Kayanza ont été brûlés par des inconnus. Les auteurs et la cause de ces incidents n'ont pas été connus. Cela s'est également passé

sur la colline Karinzi, commune Gahombo, de la même province, un champ de bananeraies appartenant à Sylvestre, conseiller de l'administrateur communal et représentant communal du parti CNDD-FDD, a été détruit par des inconnus, vers le début du mois de juillet 2019.

Contributions forcées dans les provinces du pays

Dans toutes les provinces du pays, le parti CNDD-FDD a organisé des activités de collecte de contributions forcées. Ces activités ont été effectuées sur toutes les collines du pays par des Imbonerakure sous la supervision des secrétaires provinciaux de ce parti et cela a commencé à s'observer depuis le 19 juillet 2019.

En effet, du 19 au 20 juillet 2019, sur toutes les collines de la commune Rutegama, province Muramvya, des Imbonerakure supervisés par Daniel, adjoint du représentant provincial du parti CNDD-FDD dans la province de Muramvya, ont collecté des contributions pour les élections de 2020, de ménage en ménage, sans distinction d'appartenance politique. Selon des sources sur place, chaque fonctionnaire de l'Etat contribuait 10 000 fbu, un commerçant 3000 fbu et un cultivateur 1000 fbu. A chaque contributeur, une quittance portant le logo du parti CNDD-FDD lui était donnée pour attester les frais payés tandis que celui qui ne payait pas recevait une mise en garde.

En province Cankuzo, le secrétaire du parti CNDD-FDD, Ndugi Révérien, a demandé aux membres de son parti, le 15 juillet 2019 de faire des descentes sur leurs collines d'origine, le 20 juillet pour collecter des contributions aux élections de 2020. Ces membres du parti au pouvoir sont passés d'une maison à une autre sans distinction d'appartenance politique.

En date du 20 juillet 2019, à partir de 8 heures, dans la province Karuzi, sur toutes les collines de cette province, des chefs de collines et des responsables collinaires des Imbonerakure sous les ordres du Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD, Stanislas Manirakiza, ont collecté par force des frais de contributions pour les élections de 2020 dans tous les ménages et dans des maisons de commerce. Chaque ménage et propriétaire de petite boutique devaient payer une somme de 1000 fbu tandis qu'au marché, chaque commerçant devait payer une somme de 10 000 fbu. Ceux qui ne pouvaient pas avoir cette somme devaient donner l'équivalent en haricots secs et les agents collectant ces contributions ont établi une autre liste de ceux qui n'ont pas pu donner ni la somme ni les vivres et ont été assimilés aux opposants (ibipinga).

En province Makamba, en date du 20 juillet 2019, des Imbonerakure accompagnés des chefs de collines ont procédé à la collecte des frais alloués à la préparation des élections au sein du parti CNDD-FDD sur toutes les collines de cette province de ménage en ménage.

Dans la province de Ruyigi, sur toutes les collines, cette collecte a été effectuée par des Imbonerakure sous la supervision du Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD et passaient de ménage en ménage en expliquant que cet argent sera utilisé lors des campagnes de propagande du parti CNDD-FDD.

Signalons que le Président de la République avait suspendu les contributions obligatoires de ces élections en date du 1^{er} juillet 2019 lors de la célébration de l'indépendance du Burundi.

Détention des effets militaires par des membres du parti CNDD-FDD et de la milice Imbonerakure en provinces Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke

Des responsables des jeunes Imbonerakure et des membres du parti CNDD-FDD en province Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke se promènent avec des radios Talkie-Walkie de type motorola depuis le début du mois de juin 2019. A titre illustratif, en province Bubanza, en commune Gihanga, ces radios ont été données à Pasteur Hakizimana alias Ciza, responsable des jeunes Imbonerakure dans cette commune, Marc Ndayisenga démobilisé du mouvement armé FDD. En commune Mpanda, il s'agit de Murwanashaka, membre de la milice Imbonerakure sur la colline Gifurwe et Nkurunziza, membre de cette milice sur la colline Murengeza.

En commune Rugazi, ces radios ont été distribuées par le prénommé Epaphrose, fils de Semyampi, membre de la milice Imbonerakure sur la colline Ruyange.

En commune Bubanza, il s'agit du surnommé Ndaro, membre du parti CNDD-FDD et directeur de l'ECOFO Kigondeka, résidant sur la colline centre-ville Bubanza et Sophonie, membre de ce parti sur la sous-colline Gisovu, colline centre-ville Bubanza.

En province Bujumbura rural, ces radios ont été distribuées par Sylvestre Ndayizeye, responsable des Ligues du parti CNDD-FDD à savoir Ligue des femmes Abakenyerarugamba et Ligue des Jeunes Imbonerakure. Ainsi, ces radios ont été distribuées aux Imbonerakure ci-après : Dieudonné Nsabiyumva en commune Mubimbi, Longin Rwajekera en commune Isale, Jean Claude Havyarimana en zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, et à Innocent Nkunzimana en commune Kabezi.

En province Cibitoke, ces radios y ont aussi été distribuées notamment à un surnommé Kijombo, directeur du lycée communal Rugombo, au prénommé Thaddée, représentant provincial des jeunes Imbonerakure, Déo alias Démobe, Imbonerakure et le surnommé Kajagari, Imbonerakure de la commune Rugombo.

Quatre maisons brûlées en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 juillet 2019 indique qu'en date du 14 juillet 2019, sur la sous-colline Ntwago, colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, quatre maisons dont deux appartenant à Gérard Gahungu, Asmani Ntirandekura, tous membres du parti CNL et deux autres appartenant à Shabani Rwasa et le prénommé Nestor, chef collinaire des Imbonerakure, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été détruites. Selon des sources sur place, à cette même date, vers 20 heures, une bagarre a commencé entre des Imbonerakure et des membres du parti CNL et deux maisons des membres du parti CNL ont été brûlées. Pour se venger, des membres du parti CNL ont eux aussi brûlé deux maisons appartenant aux membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure dirigés par Jean Marie Mugumyankiko

alias Sindyibigori avaient introduit un couvre-feu dans le but d'attaquer et d'arrêter des membres du parti CNL de la colline Murungurira. Seuls quatre membres du parti CNL, Gérard Gahungu, Asmani Ntirandekura, Anicet Niyonzima et Jean Paul Ndayiragije, accusés d'avoir aidé à brûler des maisons des membres du CNDD-FDD ont été arrêtés et détenus au cachot du poste de police de la commune Ntega, du 15 au 17 juillet 2019 avant d'être transférés au cachot du parquet de Kirundo.

Interdiction aux membres du parti CNL de tenir de réunions en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juillet 2019 indique qu'en date du 14 juillet 2019, des membres du parti CNL n'ont pas pu tenir une réunion sur la colline Nyabitsinda suite aux injonctions données par Marcelline Bukuru, l'Administrateur communal de Nyabitsinda. Selon des sources sur place, depuis le 8 juillet 2019, à chaque fois que le parti CNL demandait l'autorisation de tenir une réunion, elle refusait tant que les listes des membres des comités dudit parti ne lui sont pas encore transmises.

Interdiction aux membres du parti CNL de louer des maisons en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 juillet 2019 indique qu'en commune Bwambarangwe, province Kirundo, des propriétaires des maisons ont été interdits de faire louer leurs maisons au parti CNL par un député de l'EAC, Jean Marie Mugirwa et l'administrateur communal de Bwambarangwe, Fébronie Niyindabiye. Selon des sources sur place, le message d'interdiction de ce député a été adressé à l'administrateur, Fébronie Niyindabiye qui l'a transmis aux commerçants propriétaires des maisons qui avaient déjà signé le contrat. Selon les mêmes sources, l'administrateur leur a annoncé qu'une fois le contrat n'est pas résilié leurs maisons seront incendiées ou confisquées par l'OBR. Deux propriétaires des maisons, M.N et F. ont remis l'argent aux membres du parti CNL de peur de ces messages respectivement en dates du 10 juin 2019 et du 3 juillet 2019. Notons que ce même député a téléphoné directement ces propriétaires pour le même message.

Une permanence communale du parti CNL attaquée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 20 juillet 2019, vers 16 heures, au chef-lieu de la commune Murwi, province Cibitoke, des Imbonerakure de la commune Murwi dont Edison et Firmin ont attaqué la permanence communale du parti CNL et effacé des écrits se trouvant sur cette maison. Selon des sources sur place, ces deux Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

Une permanence communale du parti CNL attaquée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juillet 2019 indique que dans la nuit du 14 au 15 juillet 2019, en zone Minago, commune et province Rumonge, une permanence zonale en construction du parti CNL a été détruite par des gens non identifiés.

Interdiction des travaux de peinture de la permanence du parti CNL en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juillet 2019 indique qu'en date du 12 juillet 2019, Yollande Ntihakose, chef de zone Kigwena, commune et province Rumonge a interdit des travaux de peindre la permanence du parti CNL dans cette zone. Selon des sources sur place, elle a dit aux peintres qu'ils doivent avoir la permission de l'administrateur communal.

BULLETIN 172

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2019 indique qu'en date du 20 juillet 2019, la nuit, dans un endroit appelé « Kumugumya », au chef-lieu de la commune et province Muramvya, Bertrand Mugisha, vendeur dans un kiosque, a été tué par ses deux employeurs, Eric Nduwimana et Jean Claude Nsengiyumva, à l'aide des pierres. Selon des sources sur place, Bertrand s'est disputé avec ses deux employeurs, qui l'ont tabassé. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces derniers sont allés porter plainte à la police en disant que leur kiosque a été dévalisé et que leur employé a été tué. Quand la police est arrivée sur place, le matin, elle a trouvé le cadavre dans le kiosque et à côté de ce dernier, il y avait deux grosses pierres avec du sang dessus. Ils ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat provincial de police avant d'être transféré à la prison de Muramvya.

Une personne blessée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 22 juillet 2019, vers 21 heures, sur la sous colline Nyarurambi, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Emmanuel Nizigiyimana, âgé de 61 ans, membre du parti CNDD-FDD a été blessé sur la tête à coups de machette par des gens non identifiés, à quelques mètres de chez lui. Selon des sources sur place, ce sont des passants qui lui ont porté secours et ont aidé sa famille à l'évacuer vers l'hôpital Buhiga dans un état de coma. Selon les mêmes sources, une partie de sa langue a été coupée.

Une maison brûlée en commune et province Bubanza

En date du 27 juillet 2019, vers minuit, sur la sous-colline Giko, colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, une maison d'Anne-Marie Mbonimpa, membre du parti CNDD-FDD, a été brûlée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, un prénommé Moussa de cette localité a été arrêté par la police pour des raisons d'enquêtes car il était en conflits avec la victime.

Attaque des permanences collinaires du parti CNL en commune Mpanda et Rugazi, province Bubanza

En dates du 25 et 26 juillet 2019, des permanences du parti CNL des collines Murengeza, Rubira, Rugenge, Kibenga, en communes Mpanda et Rugazi, province Bubanza ont été attaquées par des jeunes Imbonerakure de ces collines. Selon des sources sur place, en date du 25 juillet 2019, en

commune Mpanda, ils ont effacé des écrits de ce parti sur la permanence de la colline Murengeza; sur la colline Rubira, ils ont remplacé le drapeau de ce parti par celui du parti CNDD-FDD; sur la colline Rugenge ils ont mis leur cadenas et sont partis avec les clés après que la police leur ait empêché de détruire cette permanence dont ils avaient commencé à creuser la fondation. Selon les mêmes sources, en commune Rugazi, province Bubanza, en date du 26 juillet 2019, vers 13 heures, sur la colline Kibenga, zone Muzinda, la permanence du parti CNL a été démolie par des Imbonerakure dont Nkorerimana, Désiré Sindakira, Sindahabaye, Kadoyi, Misago, représentant des Imbonerakure sur la même colline et Fabien représentant des Imbonerakure sur la colline Nyamabere. Deux parmi ces Imbonerakure possédaient des armes de type pistolet. Ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés alors qu'ils le faisaient publiquement.

Une personne blessée en commune Gitanga, province Rutana

En date du 22 juillet 2019, vers 20 heures, sur la colline et zone Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, Zabulon Guguza, âgé de 50 ans, a été grièvement blessé au niveau de la tête par des gens non identifiés à l'aide d'un couteau lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie et a été alitée à l'hôpital de Makamba. Selon les mêmes sources, la police a dit qu'elle a déjà commencé des enquêtes.

Des intimidations contre des membres du parti CNL en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2019 indique qu'en date du 16 juillet 2019, Epitace Ndayisenga, Secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Butaganzwa, province Kayanza a demandé à Emmanuel Nzigendako de la colline Musema, Innocent Kubwimana de la colline Kiryama, Révoat Hasabumutima de la colline Mpfunda et Isaïe Mporengende de la colline Nyarurama, tous responsables communaux du parti CNL, de quitter ce parti dans les brefs délais s'ils tiennent à leur vie. Selon des sources sur place, ce responsable communal du parti CNDD-FDD a envoyé les responsables collinaires de son parti à transmettre ce message aux concernés qui sont dans les quatre collines de Butaganzwa.

Contributions forcées pour renforcer la solidarité en province Karuzi

Depuis la date du 26 juillet 2019, dans toute la province Karuzi, les autorités à la base ont effectué des collectes de vivres, d'habits ou de chaussures et autres articles dans tous les ménages, les boutiques, les magasins et les centres de négoce. Selon des sources sur place, c'est pour renforcer la solidarité qu'ils collectaient ces biens et que c'est le Président de la république qui avait donné l'ordre. Selon les mêmes sources, la destination de ces biens est restée inconnue car celui qui osait la demander était intimidé. La population de cette province se lamente de cette nouvelle forme de contribution forcée après celle destinée aux élections de 2020.

DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2019

BULLETIN 173

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gasorwe, province Muyinga

En date du 30 juillet 2019, sur la colline Kizi, zone Kiremba, commune Gasorwe, province Muyinga, Ramadhan Barutwanayo, représentant collinaire du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline et conduit au cachot du commissariat communal de police à Gasorwe. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu après qu'il ait échangé avec des journalistes du groupe de presse IWACU qui enquêtaient sur le cas de deux maisons des militants du parti CNDD-FDD incendiées sur cette colline. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure accompagnés des policiers ont également arrêté les enquêteurs dudit journal et il a fallu l'intervention de Jean Claude Barutwanayo, Administrateur communal de Gasorwe pour être libérés.

BULLETIN 174

Douze membres du parti UPD- Zigamibanga arrêtés en commune et province Bururi

En date du 11 août 2019, au bar restaurant Oasis de Buta, colline Muzima, zone Muzenga, commune et province Bururi, douze membres du parti UPD- Zigamibanga dont Jean Claude Ndayisenga et Tharcisse Nduwimana, magistrats du parquet de la République à Bururi ont été arrêtés par des policiers du parquet général près la cour d'appel de Bururi sur l'ordre du Gouverneur de cette province, Frédéric Niyonzima. Selon des sources sur place, parmi ces membres, il y avait des enseignants originaires de la commune Vyanda et ils ont été accusés de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, tous ont été détenus au cachot de police à Bururi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Makamba

En date du 6 août 2019, vers 21 heures, dans le quartier Mukenke, zone, commune et province Makamba, Didace, commerçant et militant du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police par Vital, chauffeur et secrétaire communal parti du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé aux cérémonies d'accueil du président du parti CNL dans cette province et il a été relâché après un paiement d'une amende de 50 000 fbu.

Une personne arrêtée en commune et province Ruyigi

En date du 5 août 2019, au quartier Sanzu III, centre, commune et province Ruyigi, le surnommé Gapfiramari, propriétaire d'une maison louée comme permanence provinciale du parti CNL, a été arrêté et détenu par Olivier, Commissaire Provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, Gapfiramari a été accusé de faire louer sa maison comme permanence provinciale du parti CNL dont l'inauguration était prévue pour le 11 août 2019. Selon les mêmes sources, il a été libéré, le 7 août 2019 et l'inauguration n'a pas eu lieu jusqu'à cette date.

BULLETIN 175

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 13 août 2019, dans la permanence du parti CNL située dans la zone Mukenke, commune Bwabarangwe, province Kirundo, quatre membres du parti CNL dont Longin Nkezabahizi responsable communal, Fabrice Banderembako secrétaire général dudit parti et Abel Rwasa responsable du même parti en zone Mukenke ont été arrêtés par la police sur l'ordre de l'administrateur de la commune Bwabarangwe, Fébronie Niyindabiye. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées de tenir une réunion illégale.

Une personne arrêtée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 16 août 2019, Gérard Karenzo, peintre et natif de la commune Bwambarangwe, province Kirundo a été arrêté par la police et conduit au cachot de cette commune. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir accepté de peindre la permanence du parti CNL dans cette même commune.

BULLETIN 176

Seize personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 19 août 2019, des policiers et des militaires ont opéré une fouille perquisition au quartier III, zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 16 personnes dont 12 congolais et 4 burundais ne figurant pas dans des cahiers de ménage ont été arrêtées par des policiers et conduites au BSR. Selon les mêmes sources, le motif de cette fouille était la recherche des armes et le contrôle des cahiers de ménage. Elles ont été relâchées le soir après avoir donné un pot de vin aux policiers.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 18 août 2019, sur la colline Rubirizi, commune Mugina, province Cibitoke, Arnaud Singirankabo, Jean Claude Niyongabo, Elysée Bigirimana et Jean Claude Nsengiyumva, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par Angelo, représentant des Imbonerakure dans la commune Mugina, Boniface chef des démobilisés dans la commune Mugina et Thaddée, représentant provincial des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces victimes sont tombées dans une embuscade des Imbonerakure qui voulaient venger les leurs qui ont été battus par des membres du parti CNL en date du 4 août 2019 sur la colline Musenyi, zone Rugajo, commune Mugina. Selon les mêmes sources, ces quatre victimes ont été conduites au cachot du poste de police de la commune Mugina.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 20 août 2019, trois membres du parti CNL dont Etienne Bukuru, secrétaire adjoint dudit parti dans la province Rumonge ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Etienne Bukuru a été interpellé par ces policiers après être intervenu dans une bagarre qui opposait

un jeune Imbonerakure et deux membres du parti CNL en zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge 7 en date du 19 août 2019. Selon les mêmes sources, seuls les trois membres du parti CNL ont été arrêtés et détenus au cachot de la police, au chef-lieu de la province Rumonge.

BULLETIN 177

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 30 août 2019, sur la colline Muyange I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des affrontements ont éclaté entre des Imbonerakure et des membres du parti CNL. Ces derniers voulaient ouvrir leur permanence zonale sur cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure étaient dirigés par le chef de zone Gatumba, Hussein Ntahetwa. Selon les mêmes sources, les membres du parti CNL ont été battus par ces Imbonerakure et Jean Pierre Nsekabarya, enseignant et membre du parti CNL a été arrêté par ces Imbonerakure à son domicile et a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rukaramu.

Un élève arrêté en commune Burambi, province Rumonge

En date du 28 août 2019, en zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, Claver Hakoringingo, élève au lycée Gisenyi de ladite zone a été arrêté par Michel Ndikuriyo, responsable du SNR à Rumonge accompagné par des policiers et des militaires à bord de trois véhicules. Selon des sources sur place, la victime a été interpellée après une fouille perquisition à son domicile qui visait la recherche d'une arme qui appartenait à Donatien Manirakiza, son grand frère et retraité de l'armée, tué l'année 2018. Selon les mêmes sources, aucune arme n'a été trouvée mais elle a été accusée de détention illégale d'armes. La victime a été conduite puis détenue au cachot de police à Rumonge.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 27 août 2019, au chef-lieu de la commune Rusaka, province Mwaro, Etienne Gahungu, responsable communal du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure, accusé de perturber la sécurité. La même source ajoute qu'Etienne Gahungu a été remis à Nicaise Mugande, responsable du SNR à Mwaro qui l'a par la suite conduit au cachot du commissariat provincial de cette même province.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 27 août 2019, sur la colline Butaha, zone Ngoma, commune Gashikanwa, province Ngozi, Emmanuel Ndayishimiye, représentant du parti CNL sur la colline Butaha a été arrêté par des policiers sous les ordres de l'administrateur communal, Théophile Nibizi. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être responsable de la construction d'une permanence de ce parti sans en avoir l'autorisation.

DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

BULLETIN 178

Trois personnes dont un membre du parti CNL, arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 2 septembre 2019, vers 23 heures, sur la colline Mbuga, zone Kizuka, commune et province Rumonge, Adrien Nzambimana, membre du parti CNL, Claude Nimubona et un militaire prénommé Jean Christophe, ont été arrêtées par Louis Kamwenubusa, chef de zone Kizuka accompagné par certains jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces derniers ont fait irruption dans la maison d'Adrien Nzambimana et l'ont arrêté avec deux autres personnes qui y passaient la nuit. Selon les mêmes sources, accusées de tenir une réunion illégale, ces victimes ont été conduites au cachot de la police à Rumonge.

Deux personnes arrêtées en commune et province Gitega

En date du 3 août 2019, au centre-ville de Gitega, Anitha Nihorimbere, âgée de 23 ans et Donavine Ininahazwe, âgée de 25 ans, ont été arrêtées par des policiers accompagnés par des agents du SNR et conduites au cachot de la police à Gitega. Selon des sources sur place, le mobile de leur interpellation n'a pas été connu.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Giteranyi, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 septembre 2019 indique qu'en date du 29 août 2019, dans l'avant-midi, au chef-lieu de la commune Giteranyi, province Muyinga, Eric Rudatinya, membre du parti CNL, résidant sur la colline et zone Mugano de la même commune, a été arrêté par des policiers et détenu au cachot de cette commune. Selon des sources sur place, la victime avait été battue la veille par un groupe de 4 Imbonerakure de sa colline qui ont même confisqué son vélo, l'accusant d'avoir refusé de quitter le parti CNL. Selon les mêmes sources, la victime était allée porter plainte à la police à Giteranyi où il y a croisé un Imbonerakure parmi ses agresseurs et ce dernier l'a accusé d'avoir injurié le Chef de l'Etat. Un OPJ l'a immédiatement mis au cachot sans l'écouter. Selon les mêmes sources, il a été transféré d'abord au cachot de la PJ à Muyinga en date du 30 août 2019, ensuite à la prison de Muyinga en date du 2 septembre 2019, avec accusation d'outrage au chef de l'Etat.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Buhinyuza, province Muyinga

En date du 4 septembre 2019, vers 20 heures, Ramadhan Ndikumana, membre du parti CNL de la colline Ruvumu, zone Jarama, commune Buhinyuza, province Muyinga, a été arrêté par des policiers guidés par des Imbonerakure de cette colline et conduit au cachot de la police de cette commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'organiser des réunions illégales pour le compte du parti CNL.

BULLETIN 179

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 10 septembre 2019, vers 17 heures, sur la colline Masama, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, un prénommé Pancrace, âgé de 56 ans, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, il était accusé de faire des propagandes de son parti dans les cabarets de cette même colline en menaçant que celui qui ne le suivra pas sera corrigé par son fils qui est militaire pour le moment. Selon les mêmes sources, ces accusations sont rejetées par la victime qui dit que ce sont des prétextes pour l'éliminer car il a refusé de quitter le parti CNL malgré beaucoup de sollicitations.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 septembre 2019 indique que sur la colline Maramvya, 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, trois membres du parti CNL, Edouard Hatungimana et Claver Niyonkuru ont été arrêtés en date du 3 septembre 2019 tandis qu'Etienne Nduwimana a été arrêté en date du 4 septembre 2019, par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi de la même province. Selon des sources sur place, Edouard Hatungimana a été accusé de participer aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza tandis que Claver Niyonkuru et Etienne Nduwimana, responsable des jeunes du parti CNL en zone Maramvya, ont été accusés d'être membres influents du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été détenues au cachot du poste de police de la zone Maramvya. En date du 14 septembre 2019, Etienne Nduwimana a été transféré au cachot du poste de police de la zone Rukaramu.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 9 septembre 2019, sur la colline Gihobogo, commune Mugina, province Cibitoke, quatre membres du parti CNL dont Moustafa et Fundi ont été arrêtés par des policiers du poste de police de la commune Mugina. Selon des sources sur place, dans la nuit du 8 septembre 2019, des Imbonerakure dirigés par Elias Nsaguye en tenu militaire, responsable des jeunes Imbonerakure au secteur Mwarangabo sont venus pour falsifier des symboles de la permanence du parti CNL sur la colline Gihobogo et ils y ont rencontré des membres du parti CNL qui montaient la garde et les ont empêchés. Selon les mêmes sources, des policiers sont intervenus et ont arrêté ces jeunes Imbonerakure ainsi que ces membres du parti CNL. Par la suite, ces Imbonerakure ont été relaxés en cours de route le même jour et les quatre membres du parti CNL ont été libérés en date du 12 septembre 2019.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 septembre 2019 indique qu'en date du 8 septembre 2019, sur la colline Nyentakara, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, Léonce Sakubu, représentant du parti CNL dans ladite zone, a été arrêté par des Imbonerakure sur l'ordre d'Eraste Hategekimana, représentant des Imbonerakure sur la colline Nyentakara. Selon des sources sur place, la victime a été demandée de quitter le parti CNL en lui promettant une

somme de 350 000 fbu. Selon les mêmes sources, ils l'ont menacée que si elle ne le quittait pas ils vont l'accuser de diffamer le président du sénat burundais. Après avoir refusé cette demande, la victime a été arrêtée et détenue au cachot de police de la position de la zone Bigina avant d'être transférée au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro le lendemain puis au cachot du parquet de Makamba en date du 9 septembre 2019.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 septembre 2019 indique qu'en date du 8 septembre 2019, Obède Habonimana, représentant du parti CNL sur la colline Musasa, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, a été arrêté par Paul Rwajekera, chef de zone Bigina. Selon des sources sur place, la victime venait du marché de Gatwe et a été accusée de mobiliser la population en vue de boycotter la réunion organisée par le chef de zone Bigina, Paul Rwajekera.

BULLETIN 180

Deux personnes arrêtées en commune et province Bubanza

En date du 16 septembre 2019, vers 11 heures, Eric Hatungimana, membre du parti CNL et Ernest Niyondiko, tous enseignants au Lycée Bubanza ont été arrêtés par Clément Ndikuriyo, Procureur de la République de Bubanza sur le lieu de travail accompagné des policiers de garde. Selon des sources sur place, ils ont été conduits à bord d'un véhicule de travail de type voiture à la prison de Bubanza le même jour. Selon les mêmes sources, le motif de leur arrestation reste inconnu.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural¹

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 septembre 2019 indique que sur la colline Maramvya, 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, trois membres du parti CNL, Edouard Hatungimana et Claver Niyonkuru ont été arrêtés en date du 3 septembre 2019 tandis qu'Etienne Nduwimana a été arrêté en date du 4 septembre 2019, par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi de la même province. Selon des sources sur place, Edouard Hatungimana a été accusé de participer aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza tandis que Claver Niyonkuru et Etienne Nduwimana, responsable des jeunes du parti CNL en zone Maramvya, ont été accusés d'être membres influents du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été détenues au cachot du poste de police de la zone Maramvya. En date du 14 septembre 2019, Etienne Nduwimana a été transféré au cachot du poste de police de la zone Rukaramu.

Deux membres du partis RANAC arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 septembre 2019 indique qu'en date du 8 septembre 2019, Innocent Nininahazwe, originaire de colline Kibimba, zone et commune Kayogoro, province Makamba et un prénommé Paul, originaire de la colline Kigaza, zone Dunga,

¹ Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n°179. En date du 15 septembre 2019, Edouard Hatungimana et Claver Niyonkuru ont été transférés à la prison de Mpimba par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi faute d'avoir payé une rançon de 1 million de fbu leur exigée pour leur libération. Quant à Etienne Nduwimana, il est encore détenu au cachot de la zone Rukaramu malgré l'expiration des délais de 14 jours de rétention dans des cachots de police.

commune Kayogoro, tous membres du parti RANAC, ont été arrêtés par Gilbert Ndikuriyo, Imbonerakure et chauffeur de l'administrateur communal. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 15 septembre 2019, vers 18 heures, sur la colline Ruhuma, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Venant Irakoze, âgé de 47 ans, enseignant à l'ECOFO Masama, membre du parti CNL, a été arrêté accusé de détention illégale d'arme à feu à son domicile par des policiers et conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Selon des sources sur place, au cours d'une fouille perquisition opérée seulement dans sa maison, une grenade a été trouvée. Selon les mêmes sources, une vitre de la fenêtre de sa maison a été trouvée brisée. Le parquet de Karuzi a organisé le même jour un procès de flagrance et la victime a été condamnée à une peine de 4 ans avec une amende de 200 000 fbu.

BULLETIN 181

Une personne arrêtée en commune et province Bubanza

En date du 24 septembre 2019, sur la colline centre-ville, zone, commune et province Bubanza, le prénommé Onesphore, représentant provincial de l'Association ONLCT à Bubanza, a été arrêté par Clément Ndikuriyo, Procureur de la République à Bubanza. Selon des sources sur place, le motif de son arrestation n'a pas été connu. La victime a été détenue au cachot du poste de police de Bubanza. Il a été libéré, le soir, le même jour.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 25 septembre 2019, au centre de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Mireille Irankunda surnommée Fifi, membre du parti CNL, résidant de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, perceptrice des taxes en commune Mutimbuzi, a été arrêtée à son lieu de travail par la police et conduite au cachot de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur places, elle a été accusée d'avoir insulté l'épouse du Commissaire de police en commune Mutimbuzi.

Deux étudiants membres du parti CNL arrêtés en commune et province Bururi

Deux étudiants de l'Université des Grands Lacs, Campus Kiremba-Sud, Olivier Hakizimana alias Majambere, âgé de 24 ans fils de Chartier Bigirimana et Emery Mutabazi, âgé de 29 ans, fils de Daniel Ntahiraja et Rachel Nizigama, cousins, tous originaires de la localité de Rwankona, zone Muzenga, commune et province de Bururi, tous membres du parti CNL, ont été respectivement arrêtés en dates du 24 et 25 septembre 2019. Selon des sources sur place, Olivier Hakizimana a été arrêté par Rénovat Nicimpaye, responsable provincial du SNR à Bururi dans les enceintes du Lycée Kiremba et conduit au cachot menotté vers 3 heures du matin du 25 septembre 2019. Il a été réveillé par le commissaire provincial de la police qui lui a demandé d'aller montrer à la police où habite son cousin, Emery et sont partis à bord du véhicule de la police. Selon les mêmes sources, ce dernier a été arrêté par 15 policiers très tôt le matin en date du 26 septembre 2019. Ce matin même, la police a mené une fouille perquisition aux domiciles de ces victimes pour chercher des

armes à feu mais aucune arme n'a été trouvée. Jusqu'au 27 septembre 2019, les victimes n'étaient pas encore informées du motif de leur arrestation mais le Gouverneur de Bururi Frédéric Niyonzima a demandé à Olivier Hakizimana s'il connaît le propriétaire du numéro de téléphone 68933007. Le procureur du parquet de Bururi et celui du parquet près la Cour d'appel ont indiqué qu'ils étaient déjà informés sur le cas et ont ajouté que leurs parents devaient aller demander le motif de leur détention au Gouverneur.

Trois personnes dont deux membres du parti CNL arrêtées en commune Mugina, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 septembre 2019 indique qu'en date du 14 juillet 2019, dans l'après-midi, le prénommé Elias, enseignant à l'ECOFO Kavumu, membre du parti CNL et résidant sur la colline Rusagara, zone Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke et son voisin surnommé Tingitingi, cultivateur et Jean Claude Kabutware, enseignant à l'ECOFO Kirinzi, membre du parti CNL, résidant sur la colline Kirinzi, ont été arrêtés par un Imbonerakure prénommé Elie sous les ordres de Boniface, président du Conseil des sages du parti CNDD-FDD à Mugina accompagné par deux policiers. Selon des sources sur place, les victimes ont été conduites à bord d'une voiture taxi au cachot du poste de police de la commune Mugina. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été accusées de tenir une réunion non autorisée. Le lendemain, elles ont été transférées à la Brigade de Cibitoke pour être entendues en date du 16 juillet 2019, par le procureur de la République dans cette province et Elie était présent pour les accuser. En date du 16 septembre 2019, les victimes ont été transférées à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Rumonge

En date du 23 septembre 2019, au bureau de la zone Minago, commune et province Rumonge, Boniface Ndikuriyo représentant zonal du parti CNL, a été arrêté par le chef de zone Minago après avoir répondu à son appel téléphonique. Selon des sources sur place, la veille, des Imbonerakure avaient encerclé sa maison pour l'empêcher de fuir. Il a été accusé par ce chef de zone Minago d'avoir tenu une réunion illégale en date du 22 septembre 2019. Selon les mêmes sources, à cette date, des militants du parti CNL s'étaient réunis à leur permanence pour collecter des fonds destinés à réhabiliter cette permanence démolie, il y a deux mois, par des Imbonerakure de cette zone. Après la collecte de cet argent, ils ont partagé un verre dans les enceintes même de ladite permanence. Ce représentant du parti CNL a été mis au cachot de la zone avant d'être transféré au cachot de police du chef-lieu de la province Rumonge.